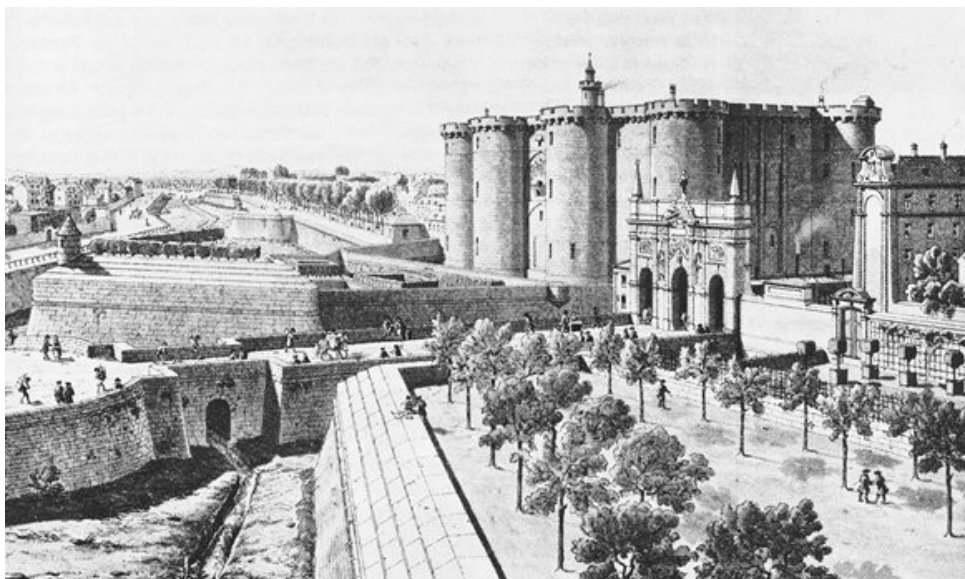


# Les maisons de force, prisons d'Etat



*La Bastille et sa proximité*

## Une définition possible des maisons de force, prisons d'Etat

Maisons de force, prisons d'Etat : *« Il n'y eut, jusqu'à la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de maisons de force que les prisons d'État : ces forteresses militaires assuraient la défense de la nation (sur les frontières) ou de la ville (la Bastille et Vincennes à Paris) contre l'ennemi extérieur, mais aussi contre l'ennemi intérieur (espions, traîtres, prisonniers politiques et prisonniers d'opinion) qui y était enfermé par lettre de cachet. À partir du règne de Louis XIV, les maisons de force se multiplièrent, beaucoup d'entre elles étant gérées par un ordre religieux. Elles accueillèrent, moyennant un prix de pension versé par la famille ou l'État, les délinquants objets d'une lettre de cachet ou d'une mesure de correction paternelle, mais aussi les fous, les défigurés, et bien d'autres catégories de misère. »*<sup>1</sup>

Au XIX<sup>e</sup> siècle, des établissements accueillent également des prisonniers d'Etat comme le fort de Ham, le fort de Joux ou encore l'île Sainte Marguerite...

---

<sup>1</sup> Christian CARLIER, *Histoire du Personnel des Prisons Françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Les Editions de l'Atelier, 1997.

## La plus connue des prisons est victime de sa légende noire

La plus importante des prisons d'Etat aménagées dans un château du roi fut la Bastille construite à Paris. L'Italien Sébastien Lacatelli en fait une description idyllique : « C'est une faveur particulière du roi que de se voir condamné à une aussi belle prison. ». Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, une légende dorée de la Bastille chemine parallèlement et antithétiquement à sa légende noire. « *En fait, les deux aspects ne s'excluent pas : dans les étages, de confortables appartements, dans les basses-fosses, des cachots humides et secrets où dépérissent les prisonniers. Tout dépend des pensions versées et des instructions éventuellement données par le roi. Il semble bien que le mode de détention le plus fréquent aille vers un certain « confort ».* Dans le *Journal d'un prêtre parisien (1789-1792)*, l'abbé Rudemarre nous conte que le 15 juillet 1789, au lendemain de la prise de la Bastille, « un malotru vint me parler ainsi : *Mon chevalier, vous ne direz pas que c'est pour nous que nous travaillons en détruisant la Bastille, c'est bien pour vous, car nous autres nous ne tâtions pas de la Bastille. On nous foutait à Bicêtre.* »<sup>2</sup>



*La Bastille*

Après la mort de Louis XIV, la Bastille demeure prison d'Etat mais devient en outre prison préventive et maison de correction. On estime, que sur délivrance de lettre de cachet, et consécutivement à la multiplication de ces dernières plus de cinq mille prisonniers auront fait la connaissance de la Bastille entre 1660 et 1789 ! Toutefois les durées de détention sont relativement courtes (quelques mois à un ou deux ans). De toute façon, la capacité carcérale de la Bastille ne dépasse pas quarante deux détenus au XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Vincennes, une succursale de la Bastille ?

Le donjon de Vincennes fut parfois considéré comme une espèce de succursale de la Bastille entouré de bois admirables où vauquaient biches et chevreuils. Les prisonniers y étaient traités avec égard. « *Diderot, mis au donjon de Vincennes, en franchissait chaque soir les murs*

---

<sup>2</sup> Claude QUETEL, *Les Lettres de cachet*, l'Histoire n° 29, Décembre 1980, pp 103-112.

*d'enceinte pour aller retrouver à Paris une belle dame, M<sup>me</sup> de Puysieux, que notre philosophe aimait d'un amour qui n'avait rien de platonique ... »<sup>3</sup>*

Le fameux Latude fut enfermé à Vincennes à deux reprises pour s'en évader chaque fois dans des conditions restées célèbres <sup>4</sup>...



*Le château de Vincennes*

Les deux prisons d'Etat étaient soustraites à l'autorité du Parlement qui avaient droit de surveillance sur les autres maisons de détention de Paris, mais le lieutenant de police y faisait des inspections, interrogeait les détenus et envoyait son rapport au ministre.

### **D'autres « Bastilles provinciales » ?**

Elles sont nombreuses. Dans le nord de la France, on peut citer le château de Ham, le château de Guise et le château de Doullens. En Normandie, le château de Caen<sup>5</sup> et celui du Pont-de-l'Arche. En Bretagne, on trouve les châteaux de Nantes, de Saint-Malo, celui de Belle-Isles-en-Mer et, à Rennes, la tour de Toussaint. Mais la Bastille bretonne par excellence était le château du Taureau<sup>6</sup> sur un rocher du Finistère les Morlaix, bastille véritable, au sens originaire du mot, servant de lieu de détention pour des prisonniers et de défense contre une attaque éventuelle d'un ennemi étranger.

Dans la région du centre, les principaux châteaux, où étaient reçus des prisonniers par lettre de cachet étaient ceux d'Angers, de Saumur<sup>7</sup>, de Beaulieu, de Loches et d'Angoulême.

Les prisons du Midi possédaient plusieurs bastilles comme le château d'If en rade de Marseille<sup>8</sup>, et le château de Sainte-Marguerite, en l'une des îles de Lérins, à sept kilomètres de Cannes, dans un paysage dit-on fort agréable<sup>9</sup>...

<sup>3</sup> Frantz FUNCK-BRENTANO, *Prisons d'Autrefois*, Flammarion, 1935, pp 5 et 6.

<sup>4</sup> Jean-Henri LATUDE, *Une « victime de la tyrannie »* dans Historama hors série n° 39 Les Evasions célèbres, Avril-Mai 1979, pp.68-77.

<sup>5</sup> Jean-Yves MARIN, *Les mille et une vies du château de Caen*, L'Histoire n° 244, juin 2000, pp 26-27.

<sup>6</sup> *Histoire du château du Taureau, (Vigie de la baie de Morlaix)*, dossier interne diffusé le 06 mai 2004.

<sup>7</sup> Léon DERIES. *La Bastille de la Loire. Le château de Saumur, prison d'Etat, La Province d'Anjou*, 1928, tome 3, pp.137-148, 223-245.



*Le château d'If*

Pour ne pas être en reste, disons aussi que les provinces orientales possédaient quelques bastilles de marque : en Lyonnais, Pierre-Encise, prestigieuse, pittoresque à la crête de sa colline boisée, dominant le fleuve. Un voyageur au XVIII<sup>e</sup> siècle, note la forteresse parmi les curiosités de la ville...

Citons aussi, en Bourgogne, le château de Dijon ; en Franche-Comté, les forts de Joux et Saint-André de Salins...

### Gestion des prisons d'Etat

Un gouverneur assure la direction d'une prison d'Etat. « Dès lors que la fonction pénitentiaire l'emporta sur la militaire (sous le règne de Louis XIV), les gouverneurs furent choisis parmi les nobles de modeste extraction ; au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils sont surtout recrutés dans le sérail, sont fils de gouverneurs (le Launey de 1789) ou d'anciens lieutenants du roi (Launey père, Bernaville). La charge est vénale, mais le gouverneur perçoit un traitement et gère comme il l'entend (le plus souvent au détriment des prisonniers) le budget considérable qui lui est alloué au titre du chapitre des châteaux royaux ; il tire aussi profit des échoppes qui se trouvent dans le voisinage de la Bastille, qu'il loue à des particuliers. Le gouverneur, en contact permanent avec Versailles et surtout avec le lieutenant général de police, ne rencontre que les prisonniers de marque mais n'ignore rien de ce qui se passe dans ses murs, grâce aux informations que lui prodiguent ses deux principaux adjoints, le **lieutenant de roi**<sup>10</sup> et le **major**. »<sup>11</sup>

**Un gouverneur célèbre** : Saint-Mars, pour le citer, fut gouverneur de la Bastille et garda notamment, sur ordre de Louis XIV le prisonnier d'Etat connu sous le nom de l'homme au masque de fer mort à la Bastille en 1703. Son dévouement servile lui permit de quitter la roture en janvier 1673 pour accéder à la noblesse (les lettres royales lui seront adressées l'année suivante). Dans sa correspondance avec le ministre, il réclamait toujours quelque

<sup>8</sup> P. ETIENNE, *Excursion au château d'If (prison d'Etat)*, notice historique, Marseille, E. Camoin, 1868, 24 pages.

<sup>9</sup> *L'île Sainte Marguerite (Lérins) et ses prisonniers célèbres, dossier interne diffusé le 12 juillet 2004.*

<sup>10</sup> Il ne faut pas confondre « **lieutenant de roi** », fonction administrative existant dans les forteresses et places de guerre, et le terme plus général de « **lieutenant du roi** », qui désigne l'adjoint d'un gouverneur de ville ou de province. Note Philippe Poisson.

<sup>11</sup> Christian CARLIER, *Histoire du personnel des prisons françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Les Editions de l'Atelier / Editions Ouvrières, 1997, p. 34.

chose et il obtenait satisfaction, souvent des gratifications. « *Le métier n'avait rien d'attrayant et laissait de longues heures à l'ennui, mais Saint-Mars en appréciait surtout les avantages pécuniaires. Et Dieu sait qu'il était rapace et quémendeur ! Outre ses opulentes prébendes, jamais il ne négligeait de prélever sa dîme sur la pension des prisonniers, sur les sommes versées pour l'entretien de sa compagnie, les bûches du chauffage ou la chandelle du corps de garde. Le système était ainsi conçu. Les frais d'entretien des détenus variaient en fonction de leurs origines sociales, mais aussi du rang de leur geôlier* »<sup>12</sup>

Deuxième personnage clé de la prison d'Etat, il s'agit du lieutenant de roi. Il loge dans l'établissement et est adjoint du gouverneur. « *Il est en contact permanent avec les prisonniers : il a pour principales missions d'assurer la sécurité de la maison ( fouille, contrôle des visiteurs, etc.) et de veiller à faire respecter la règle du secret (secret de l'identité des prisonniers au sein de la forteresse, secret de la vie de la Bastille par rapport au monde extérieur) ; pour le reste, il est le grand ordonnateur et le pacificateur de la vie de la détention en même temps que l'informateur privilégié du gouverneur.* »<sup>13</sup>

Enfin le major, chargé initialement de l'économat, devient progressivement le meilleur connaisseur de la prison et de ses principaux rouages « *c'est une mémoire, qui a dans ses attributions le classement des archives de la maison il devient peu à peu l'informateur privilégié du lieutenant général de police à qui il fait parvenir un rapport journalier. Il a sous ses ordres un aide major et un aide archiviste, ses attributions empiètent très vite sur celles du lieutenant du roi et les conflits entre les deux personnages sont fréquents* ». <sup>14</sup>

En bas de la pyramide carcérale se trouvent **les porte-clés** hiérarchiquement sous l'autorité des officiers de la maison. L'un est « **capitaine des portes** » (guichetier). Les autres sont chargés des « services des tours ». Ils sont aussi en contact avec les prisonniers en particulier lors de la distribution des repas. On leur demande de les traiter avec humanité.<sup>15</sup> Les porte-clés sont très peu nombreux et n'assurent pas, par exemple, la garde extérieure de la Bastille.

Constantin de Renneville<sup>16</sup>, protestant, faussement accusé d'espionnage et qui séjourna à la Bastille du 16 mai 1702 au 16 juin 1713, écrivit dans ses souvenirs de captivité, des choses pas très tendres sur le personnel pénitentiaire du dit établissement : « *Une galerie de bouffons et de monstres à la Jérôme Bosch, gens de sac et de corde, misérables commensaux enguenillés se disputant les bonnes grâces du gouverneur, fripons avides, enfoncés dans la crapule, qui ne valaient pas mieux que le gibier de potence dont ils avaient ordinairement la garde !* »<sup>17</sup>

La surveillance extérieure de la Bastille est assurée, jusqu'en 1749, par une compagnie d'une soixantaine de soldats, remplacés par la suite par des invalides. La garde extérieure effectuée des rondes de jour et de nuit tant à l'extérieur des locaux qu'à l'intérieur, et sont en faction aux diverses portes de la forteresse.

---

<sup>12</sup> Jean-Christian PETITFILS, *Le Masque de fer, entre histoire et légende*, Perrin, 2003, pp 38-39.

<sup>13</sup> Op.cit, 1997, p.34.

<sup>14</sup> Op.cit, 1997, p.34.

<sup>15</sup> Claude QUETEL, *La Bastille, histoire vraie d'une prison légendaire*, Robert Laffont, 1998, p. 245.

<sup>16</sup> Aucun lien de parenté connue avec Marc RENNEVILLE, historien, actuellement chargé de la mission Histoire à la direction des Enseignements, E.N.A.P.

<sup>17</sup> Op.cit, 2003, p.30.

Pour compléter le dispositif, il existe un service médical à la Bastille, un chapelain et un confesseur qui sont officiers de la maison et logés à ce titre.

### **Des détenus ordinaires peuvent-ils se trouver dans une prison d'Etat ?**

Sur le sujet, Arlette Lebigre nous donne un aperçu significatif : « *En décembre 1702, le gouverneur de la Bastille prend l'initiative de « faire donner des habits et du linge aux prisonniers qui en ont besoin » (ce que le ministre approuve à condition « que ce soit au meilleur marché qu'il se pourra »). L'année précédente, le même avait fait acheter les « hardes nécessaires » pour une « demoiselle irlandaise » sur le point d'accoucher à la Bastille et commander des lits, des robes de chambre et du linge pour d'autres détenus. En règle générale la détention dans une prison d'Etat a des chances d'être moins éprouvante que dans une prison ordinaire, ne serait-ce que par la différence du prix de journée versé par le Trésor (jusqu'à 50 sous pour la Bastille, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle) et le contrôle plus facilement exercé par la chancellerie sur les gouverneurs de ces établissements. »<sup>18</sup>*

### **L'exemple d'une prison d'Etat en province sous l'Ancien Régime : Saumur.**

Sous le règne de Louis XIV, les enfermements sont nombreux. Des employés des gabelles de Saumur dont un certain Ouvrard, sont détenus par concussion. Cette mesure permet d'éviter un procès public sans doute gênant.

**Une prison trois étoiles :** Des détenus de milieu aisé sont installés autour de la cour du donjon, au rez-de-chaussée, espace qui leur suffit, car ils ne sont jamais très nombreux. Le commandant du Petit-Thouars les traite bien, s'efforçant de les exempter « des rigueurs et des désagréments de la captivité ».

Cependant, personne ne relève d'une justice régulière si contestable soit-elle. Pour les détenus par lettre de cachet, il n'est pas certain que ce système leur soit défavorable. De toutes les façons, ils seraient passés devant des tribunaux spéciaux qui auraient fait preuve, soit d'un coupable indulgence, soit d'une exceptionnelle sévérité, parce qu'ils n'avaient pas donné le bon exemple.

En 1789, trois détenus par lettre de cachet sont enfermés au château. Ils sont libérés dans la plus grande discrétion...

### **Les citadelles militaires peuvent-elles aussi servir de lieu de détention à des prisonniers par lettres de cachet ?**

Oui, et l'on peut rapprocher les citadelles militaires des châteaux du roi. Elles servaient aussi de lieu de détention à des prisonniers par lettres de cachet. Généralement les gentilshommes

---

<sup>18</sup> Arlette LEBIGRE, *La Justice du Roi*, Editions Complexes, 1995, pp. 270-271.

s'y rendaient librement et y remettaient leur épée au gouverneur. Citons pour mémoire les citadelles de Besançon, de Montpellier et de Lille. Dans cette dernière, nous savons que les prisonniers dépensaient énormément pour les « filles comédiennes »... C'est aussi dans la citadelle de Marseille, que profitant de conditions souples de détention accordées, le chevalier de Bar prit la clé des champs.

### Quelques évasions dans ces prisons d'Etat et citadelles militaires ?

Celle du **cardinal de Retz** (Jean-François-Paul de Gondi) qui raconta lui-même son évasion du château de Nantes. Ce célèbre agitateur du XVII<sup>e</sup> siècle intrigua contre Richelieu. On le disait ambitieux et sans scrupules. Il participa aux troubles de la Fronde, fut arrêté au Louvre le 19 décembre 1652 et emprisonné au donjon de Vincennes puis au château de Nantes. Prisonnier du roi, il résolut de s'enfuir de sa prison nantaise ; prison dorée d'ailleurs où sous la garde bienveillante du maréchal de la Meilleraye, il recevait tous les soirs la meilleure compagnie et avait même le plaisir de la comédie...<sup>19</sup>

**L'abbé comte de Bucquoy** dont la vie fut un véritable roman d'aventures (religieux qui troqua son froc pour être militaire) fut interné une première fois, à la prison du For-L'Evêque en 1704 près de Saint-Germain-l'Auxerrois ; repris il fut placé, cette fois à la Bastille, mais réussit à s'enfuir également de cette célèbre prison avant de se mettre au service de diverses cours à l'étranger et de mourir en 1740...<sup>20</sup>

Le fort de Ham, situé dans la Somme près de Péronne, servit de prison au **prince Louis Napoléon**. C'était une prison d'Etat où le prince de Polignac et les ministres de Charles X avaient été internés en 1830. Le futur Napoléon III y passa six années. Déguisé en maçon, ayant coiffé une perruque noire, le prince Louis Napoléon réussit à sortir du fort de Ham et à rejoindre la frontière avec l'aide de quelques fidèles...<sup>21</sup>

Le **maréchal Bazaine** est resté dans l'histoire pour avoir réussi à s'évader le 10 août 1874 de l'île Sainte Marguerite selon la légende, en descendant les remparts avec une corde mais plus vraisemblablement par la grande porte, grâce à des complicités internes.

**Toussaint-Louverture**, chef de l'insurrection de Saint Domingue, qui tenta d'établir un « pouvoir noir » dans l'île à la fin de la Révolution aura quant à lui moins de chance. Défait militairement par les troupes de Bonaparte en 1802, arrêté, il fut transféré au fort de Joux en France où il arriva le 23 août 1802...

### L'exemple d'un prisonnier d'Etat incarcéré au fort de Joux sous le Consulat.

---

<sup>19</sup> Jean-François-Paul de GONDI, cardinal de Retz, *Une aventure du cardinal de Retz*, dans Historama hors série n° 39 Les Evasions célèbres, Avril-Mai 1979, pp.38-43.

<sup>20</sup> BUCQUOY (Abbé comte de), *Un original à la Bastille*, dans Historama hors série n° 39 Les Evasions célèbres, pp.44-49.

<sup>21</sup> Elias REGNAULT, *L'évadé du fort de Ham*, dans Historama hors série n° 39 Les Evasions célèbres, Avril-Mai, 1979, pp.94-99.

**La cellule du prisonnier d'Etat :** Celle-ci est située au rez-de-chaussée du bâtiment voûté du donjon. Mesurant 20 pieds de long sur 12 de large (soit 6,50 m sur 3,90 m), elle est recouverte d'une voûte en plein cintre et d'un plancher en sapin. Le mobilier se compose d'un lit, d'une chaise percée, d'une petite table, de deux chaises et d'une commode. Durant deux mois, Toussaint dispose même d'une baignoire.

Une cheminée en pierre permet le chauffage. La dotation en bois est très suffisante mais le climat des montagnes reste difficilement supportable pour un homme des Caraïbes déjà malade.

Des mesures exceptionnelles de sécurité sont prises pour empêcher son évasion : fenêtre partiellement murée et doublée la nuit d'un volet bordé de tôle, accès à la cellule nécessitant le franchissement de quatre double portes équipées de verrous et de serrures, interdiction de toute promenade.

**La vie de Toussaint Louverture au fort de Joux :** Les ordres donnés prévoient que Toussaint Louverture recevra « un traitement convenable, qu'il sera suffisamment vêtu et chauffé ». Les états comptables montrent que les sommes allouées à l'entretien du prisonnier sont très convenables.

Celui-ci consomme énormément de sucre. A part quelques muscades, sa nourriture se compose essentiellement de viandes salées, biscuits, fromage et vins. Il bénéficie également de la présence de son domestique qui occupe la cellule contiguë.

Ayant déclaré qu'il avait des révélations à faire dans l'espoir de négocier l'amélioration de sa situation personnelle, Toussaint reçoit à partir du 16 septembre 1802 plusieurs visites du général Caffarelli et comprend à cette occasion que la décision de Bonaparte est irrévocable.

Son domestique a été renvoyé à Nantes dès le 7 septembre. Le renforcement des consignes de sécurité et la privation de ses papiers et de ses moyens d'écrire font entrer alors Toussaint dans un isolement total uniquement rompu par les fouilles inopinées.

Après cinq longs mois ponctués par le progrès de la maladie, la mort délivre le prisonnier le 7 avril 1803...

### **D'autres illustres célébrités dans les prisons d'Etat ?**

Fouquet, La Voisin, le cardinal de Rohan, Voltaire, Lauzun<sup>22</sup> entre autres connurent les vertus hôtelières des prisons d'Etat. Mais jamais autant de mystères ont soulevé tant d'intérêt et de passion que celui de l'homme au masque de fer, prisonnier d'Etat, enfermé par ordre de Louis XIV au donjon de Pignerol, dans la citadelle Sainte-Marguerite, mort à la Bastille en 1703<sup>23</sup>. Nul n'avait le droit de l'approcher, ni de lui parler, hormis son geôlier. Nul ne pouvait

<sup>22</sup> Jean-Christian PETITFILS, *Lauzun à Pignerol*, Historia n° 488 - Août 1987 - 12 pages.

<sup>23</sup> Jean-Christian PETITFILS, *La vérité vraie sur le Masque de fer*, Historia n° 616 - Avril 1998 - 6 pages.

Jean-Christian PETITFILS, *L'identité du Masque de fer confirmé par Voltaire*, Historia n° 592 - Avril 1996 - pp. 74-77.



connaître le motif de sa détention, ni son identité. Cette troublante énigme n'a cessé de piquer la curiosité des historiens et des romanciers. De multiples solutions ont été imaginées pour résoudre ce mystère, la plus célèbre faisant de cet inconnu un frère jumeau du roi, masqué à cause de sa trop frappante ressemblance... Un vaste puzzle, dont chacun, avec plus ou moins de bonheur, a tenté de disposer les pièces afin de faire apparaître le vrai visage de cet inconnu disparu il y a un peu plus de trois cents ans dont on disait partout que « le nom ne se répétait pas. »... (Philippe POISSON, le 2 décembre 2005).

### Sources :

- BUCQUOY (Abbé comte de), *Un original à la Bastille*, dans Historama, hors série n° 39 Les Evasions célèbres, Avril-Mai 1979, pp.44-49.
- Christian CARLIER, *Histoire du Personnel des Prisons Françaises du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Les Editions de l'Atelier, 1997. p.34.
- Frantz FUNCK-BRENTANO, *Prisons d'Autrefois*, Flammarion, 1935, pp 5 et 6.
- GONDI (Jean-François-Paul de), cardinal de Retz, *Une aventure du cardinal de Retz*, dans Historama, hors série n° 39, Avril-Mai 1979, Les Evasions célèbres, pp.38-43.
- Claude QUETEL l'Histoire n° 29, *Les Lettres de cachet*, Décembre 1980, pp. 103-112.
- Claude QUETEL, *La Bastille, histoire vraie d'une prison légendaire*, Robert Laffont, 1998, p. 245.
- Jean Henri LATUDE, *Une « victime de la tyrannie »*, Historama hors série n° 39 Les Evasions célèbres, Avril-Mai 1979, pp.68-77.
- Arlette LEBIGRE, *La Justice du Roi*, Ed. Complexes, 1995, pp. 270-271.
- Jean-Yves MARIN, *Les mille et une vies du château de Caen*, L'Histoire n° 244, juin 2000, pp. 26-27.
- Jean-Christian PETITFILS, *Le Masque de fer, entre histoire et légende*, Perrin, 2003, pp. 38-39.
- Elias REGNAULT, *L'évadé du fort de Ham*, dans Historama hors série n° 39, Avril-Mai 1979, Les Evasions célèbres, pp.94-99.

### Dossiers personnels :

- *Histoire du château du Taureau, (Vigie de la baie de Morlaix)*, diffusé le 06 mai 2004.
- *L'île Sainte Marguerite (Lérins) et ses prisonniers célèbres*, diffusé le 12 juillet 2004.

## Bibliographie sélective :

### Concernant La Bastille

- Déborah COHEN, *Trois vies emprisonnées à la Bastille au XVIII<sup>e</sup> siècle. Du discours du corps au discours sur les corps*, Hypothèses 2002. Travaux de l'école doctorale d'histoire, Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne, 2003, p. 69-78.
- Monique COTTRET, *La Bastille à prendre. Histoire et mythe de la forteresse royale*, Paris, PUF, 1986, p. 205.
- Monique COTTRET *La Bastille, fabrication d'un mythe*, *Historia* n° 487 - juillet 1987 - 5 pages
- Léon DERIES, *La bastille de la Loire. Le château de Saumur, prison d'Etat*, La Province d'Anjou, 1928, tome 3, pp. 137-148, pp. 223-245.
- Léon DOLINIQUE (Pierre). *La vie à la Bastille, Miroir de l'Histoire*, 1955, vol. 6, n° 66, p. 59-65.
- P. ETIENNE, *Excursion au château d'If (prison d'Etat)*, notice historique, Marseille, E. Camoin, 1868, p.24.
- GUENOT, *La Bastille : une forteresse, un terrain vague, une place*, *Historia* n° 511 - juillet 1989 - 9 pages.
- Jean-Christian PETITFILS *La vie quotidienne à la Bastille, du Moyen-Age à la Révolution*, Paris, Hachette-Littérature, p. 1975.
- Jean-Christian PETITFILS, *L'identité du Masque de fer confirmé par Voltaire*, *Historia* n° 592, Avril 1996, pp. 74-77.
- *Les prisonniers de la Bastille en 1789*, *Chercheurs et curieux*, 1953, vol. 3, n° 22, pp. 27-30, n° 29, p. 372, 1954, vol. 4, n° 45, p. 636.
- Claude QUETEL, *La Bastille : histoire vraie d'une prison légendaire*, Paris, R. Laffont, 1988, p. 500.
- Constantin de RENNEVILLE (René-Auguste,). *Souvenirs d'un prisonnier de la Bastille : les mémoires de Constantin de Renneville emprisonnée à la Bastille de 1702 à 1713*, Paris, R. Castells, 1998, p. 186.